

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 1 (1921)
Heft: 1

Quellentext: Der Briefwechsel Friedrich Wilhelms IV. und Napoleons III. über die Neuenburger Angelegenheit
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Briefwechsel Friedrich Wilhelms IV. und Napoleons III. über die Neuenburger Angelegenheit.

Mitgeteilt von Alfred Stern.

Aus dem Briefwechsel des Königs Friedrich Wilhelms IV. von Preußen und des Kaisers Napoleon III. sind Bruchstücke, sei es in Original, sei es in Übersetzung schon bekannt geworden. Man findet solche namentlich in den „Denkwürdigkeiten aus dem Leben Leopold von Gerlachs“, Band II, Berlin 1892, in Heinrich von Sybels „Begründung des Deutschen Reiches“, in Philippe de Vargas „L'affaire de Neuchâtel 1856—1857“, Lausanne-Bâle 1913. Den Brief Napoleons III. an Friedrich Wilhelm IV. vom 3. Dezember 1856 habe ich im achten Bande meiner „Geschichte Europas 1815—1871“ (Stuttgart und Berlin, Cotta Nachfolger, 1920) zum Abdruck gebracht. Da mir für dies Werk von den Vorständen des Geheimen Staats-Archivs in Berlin und des Königlichen Haus-Archivs in Charlottenburg mit dankenswerter Liberalität die gesamte, auf die Neuenburger Angelegenheit bezügliche Korrespondenz der beiden Herrscher zur Verfügung gestellt wurde, so schien es mir nützlich, sie an dieser Stelle zu veröffentlichen. Sie bildet ein wichtiges urkundliches Zeugnis für die Geschichte des Neuenburger Handels und entbehrt nicht ganz des pikanten Reizes persönlicher Äußerungen. Dies gilt namentlich von einigen der von Friedrich Wilhelm IV., wensschon in der Regel nicht selbständig entworfenen, so doch genehmigten Schreiben. erinnert man sich, wie dieser König im Herzen den revolutionären Emporkömmling auf dem französischen Kaiserthron verabscheute, so wird der Ton, aus dem er im Drange der Ereignisse mitunter zu ihm spricht, den nicht näher eingeweihten Leser zunächst befremden.

Zur Erläuterung der Schriftstücke ist nur wenig beizufügen. Wie man weiß, rief Friedrich Wilhelm IV. nach dem Mißlingen des royalistischen Aufstandes in Neuenburg und nach der Gefangennahme seiner Führer die Vermittlung der Großmächte an. Das erste Stück der hier abgedruckten Korrespondenz, gleichlautend auch an die Herrscher Englands, Österreichs, Rußlands gerichtet, trug mehr einen amtlichen als einen privaten Charakter und wurde auch, so viel mir bekannt, persönlich von Napoleon III. nicht beantwortet. Dagegen trägt das zweite Stück, das Schreiben des Königs vom 16. September, ein durchaus individuelles Gepräge. Es findet sich denn auch in einem Privatbrief des Ministers Otto von Manteuffel an den preußischen Gesandten Grafen Hatzfeld vom 18. September 1856 die Bemerkung: „Ew. Excellenz bringt der heutige Courier wesentlich nur ein Allerhöchst eigenhändiges Handschreiben, welches ohne vorherige Rücksprache mit mir verfaßt und dessen unverzügliche Absendung mir anbefohlen ist.“ (S. „Preußens auswärtige Politik 1850 bis 1858. Unveröffentlichte Dokumente aus dem Nachlasse des Ministerpräsidenten Otto Freiherrn von Manteuffel.“ Herausgegeben von Heinrich von Poschinger. Berlin 1902, Band III, S. 251.) In dem genannten Werk Poschingers, Band III, S. 267, ist ein Handbillet des Königs an Manteuffel vom 23. November 1856 folgenden Inhalts abgedruckt: „Sie sehen, bester Manteuffel, die Sonntagsruhe trägt Früchte. Hier ein zweiter Brief an Napoleon. Bestimmen Sie selbst, ob ihn Hatzfeld mitnimmt oder ob er aus Fritz's¹⁾ Händen besser abzugeben ist. Das ist mit Graf Hatzfeld zu bereden, der arrangirt dann Alles. Ich bitte, den beikommenden Entwurf durch Balan oder einen anderen Sprachkundigen ins Französische übersetzen und mir dann eine Abschrift zum Copiren davon anfertigen zu lassen. Vale! Friedrich Wilhelm.“ Darauf folgt daselbst der Abdruck eines Billets des damals in Berlin anwesenden Gesandten Hatzfeld an Manteuffel vom 26. November 1856: „Wegen der für den Kaiser der Franzosen bestimmten Pferde, so kann ich von meinem Stand-

¹⁾ Anmerkung bei H. von Poschinger, a. a. O.: „Gemeint ist der Prinz Friedrich Wilhelm, der Sohn des Prinzen von Preußen, welcher sich im Dezember 1856 an den Hof Napoleons begab.“

punkte aus nur finden, daß es gut ist, dieselben nach Paris abgehen zu lassen.“ Es handelt sich um ein Geschenk für den Kaiser, und der vom König vom 23. November Manteuffel übersandte Briefentwurf, dessen Inhalt, wie H. von Poschinger bemerkt, „nicht bekannt ist,“ sollte ohne Zweifel als Begleitschreiben dienen.²⁾ Auf dies Pferdegesehenk und den königlichen Begleitbrief bezieht sich der Anfang des Schreibens Napoleons vom 3. Dezember 1856.

No. V, das Schreiben des Königs vom 11. Dezember 1856, in dem er sich über „die Hartnäckigkeit der Schweiz“ beklagt, die sich weigere, den Ratschlägen des Kaisers zu folgen und ihm zugleich im strengsten Geheimnis anvertraut, unter welchen Vorbehalten er bereit sei, im Interesse des Friedens das Opfer seiner Souveränität Neuenburgs zu bringen, ist teilweise schon abgedruckt bei L. von Gerlach, a. a. O. II, S. 475. Zu No. VII, Napoleons Schreiben vom 3. Januar 1857, in dem er die Ankunft Kerns in Paris meldete und hinzuzufügen wagte, dieser habe ihn versichert, „que l'assemblée fédérale allait mettre les prisonniers en liberté sans conditions et en se basant sur une nouvelle note de mon gouvernement parfaitement semblable à celle qu'on avait refusé il y a quelques semaines“ ist zu vergleichen das Handbillet Friedrich Wilhelms IV. an Manteuffel vom 5. Januar 1857 (H. von Poschinger III, 293): „Timeo Danaos et dona ferentes. Lesen Sie. Es sieht sublime, unerwartet, unverhofft aus — aber kommt der hinkende Bote nicht nach? En attendant, setzen Sie einen entzückten Brief an Napoleon auf, den ich morgen abschreiben kann. Auf Wiedersehen um $\frac{3}{4}$ 1 Uhr. Vale! Friedrich Wilhelm.“ Dieser „entzückte Brief“ ist in No. VII, Schreiben des Königs vom 6. Januar, zu finden, von dem L. von Gerlach a. a. O. zwei Zeilen mitteilt. Auf No. VIII, Schreiben des Königs vom 1. März 1857, bezieht sich die Notiz bei L. von Gerlach II, 480: „Soeben erhalte ich einen Zettel S. M. mit dem Entwurf eines Briefes an Bonaparte, der einige Empfindlichkeit darüber ausdrückt, daß man dem Könige noch

²⁾ Ph. de Vargas, S. 78, nimmt für das Schreiben des Königs als Datum den 23. November an. Die Anmerkung 1, S. 243, in Band VIII meiner „Geschichte Europas“ wäre zu streichen.

keine Mitteilung gemacht, aber doch auch sagt, daß S. M. nicht unbedingt den Standpunkt auf dem Londoner Protokolle festhalten wolle.“ Desgleichen nimmt ein Privatschreiben Manteuffels an Hatzfeld vom 2. März 1857 (H. von Poschinger III, 322) Bezug darauf, in dem es u. a. heißt: „... Ich hoffe, aber diese Hoffnung ist so unbestimmt, daß ich sie nicht weiter zu benutzen bitte, daß der Brief des Königs an den Kaiser als *preuve de confidence* den Entwurf einer Renunziationsurkunde bringen soll, mit deren Formulierung wir — freilich unter verschiedenen Schwankungen — beschäftigt sind“ u. s. w.

No. IX und X wurden veranlaßt durch den Besuch, den der Prinz Napoleon im Mai 1857 in Berlin abstattete. Einen Tag vor der Ankunft des Prinzen, am 7. Mai, vertraute Leopold von Gerlach seinem Tagebuch an (a. a. O. II, 498): „Persönlich ist er so nichtswürdig als möglich. Napoleon hat sagen lassen, was er von Politik spräche, wäre jedenfalls ohne Legitimation und seine eigene Politik.“ Derselbe Gewährsmann erzählt, wie nach dem Diner am 9. Mai vielen „die Konversation mit Plon-Plon widerwärtig war“ und berichtet zum 11. Mai: „Heut bei dem Vortrag machte ich aufmerksam auf die Gefahr des Bonapartistischen Anerbietens wegen einer Preußisch-Französisch-Russischen Allianz gegen Österreich und England. Manteuffel, Bismarck und die meisten Anderen waren dafür, nur S. M. und ich nicht.“³⁾ Manteuffel seinerseits schrieb am 14. Mai dem Gesandten Hatzfeld in Paris: „Der König war sehr freundlich zu dem Prinzen, der sich in der That sehr zusammenzunehmen schien“ und ließ ihn wissen: „Gestern nach der Tafel bemerkte mir noch der König, ich möchte Ew. Excellenz schreiben, wenn in dem Briefe an den Kaiser der Franzosen nicht des persönlichen Auftretens und Verhaltens des Prinzen Napoleon ausführlichere Erwähnung geschehen, so sei dies unterblieben, weil der Brief gleich in den ersten Tagen der Anwesenheit des Prinzen geschrieben sei; wäre dies später geschehen, so würde Se. M. die Befriedigung mit der Anwesenheit des Prinzen und allem dem, was daran sich knüpfte, noch bestimmter und ausführlicher ausgesprochen haben. Se. M.

³⁾ Vgl. daselbst S. 500 und bei H. von Poschinger III, 344 ff. über die Gespräche des Prinzen mit Manteuffel.

wünschen, daß Ew. Excellenz vorkommenden Falls in diesem Sinne sich äußern.“ Der Kaiser Napoleon aber war, wie sein Brief vom 28. Mai 1857 bezeugte,⁴⁾ von der „schmeichelhaften Aufnahme“ seines Vetters ebenso befriedigt wie „von der Lösung der Neuenburger Frage“. Er versicherte den König „der tiefen Achtung für seinen ritterlichen Charakter“ und „der aufrichtigsten Freundschaft nach den Proben des Vertrauens, der Selbstlosigkeit und der Seelengröße“, die der König „während des ganzen Verlaufes der Verhandlungen an den Tag zu legen nicht aufgehört habe“ (No. XI). Der König antwortete in gleichem Sinne am 5. Juni (No. XII). Damit schloß die Korrespondenz ab. Wenige Monate später brach die Gehirnkrankheit bei dem König aus, die seiner Regierung ein Ende machte.

I.

Friedrich Wilhelm IV. an Napoleon III.

Heilsberg, 8. September 1856.

(Geheimes Staats-Archiv Berlin. Nach dem vom Wirklichen Geheimen Legationsrat Balan geschriebenen Konzept. Dasselbe Schreiben erging an die Königin von England, an den Kaiser von Österreich, an den Kaiser von Rußland.)

Mr. mon frère

Je viens de recevoir la (korrigiert aus d'être affligé par la) nouvelle, qu'un mouvement spontané, opéré à Neuchâtel par les partisans de l'autorité légitime, a été, après un court succès, réprimé par la force militaire du parti républicain et d'un contingent fédéral. Dans ce conflit plusieurs de mes fidèles sujets ont été tués; un plus grand nombre d'entr'eux se trouve privé de la liberté. Je ne connais pas encore les détails de l'événement, mais je n'hésite pas un instant, d'appeler la sérieuse attention de V. M. sur un état de choses qui est entièrement incompatible avec mes droits de Souverain sur la Principauté de Neuchâtel. Ces droits sont incontestables. Ils ont été reconnus une fois de plus par le protocole de Londres, du 24 Mai 1852, dont un représentant de V. M. a été cosignataire. J'ai remis avec confiance la prompt solution de cette question entre les mains des Puissances Européennes, avant d'en appeler à mes propres moyens pour la vider d'une manière conforme à ma dignité. Plus de quatre années se

⁴⁾ von Sybel II, 270, verlegt diesen Brief irriger Weise in den Juni.

sont écoulées depuis. L'événement qui vient d'avoir lieu, est une nouvelle preuve que mes devoirs de Souverain n'admettent pas la prolongation de l'état de souffrance, dans lequel se trouvent les plus saints intérêts du pays de Neuchâtel. Je les recommande donc de nouveau de la manière la plus pressante à la sollicitude de V. M., je place sous son égide ceux, auxquels leur fidélité a valu la prison, et j'attends avec confiance une prompte entente entre les Cabinets signataires du protocole de Londres sur les moyens de me dispenser de la nécessité, que je regretterais, mais à laquelle ma conscience ne me permettrait pas de me soustraire, d'avoir recours de mon côté à tous les moyens dont je dispose, pour recouvrer les droits de mes Ancêtres.

En même tems je renouvelle avec plaisir à V. M. l'assurance de la haute estime et de l'inaltérable amitié avec lesquelles je suis, Mr. mon frère

d. V. M.

le bon frère.⁵⁾

II.

Friedrich Wilhelm IV. an Napoleon III.

Sanssouci, 16 Septembre 1856.

(Geheimes Staats-Archiv Berlin. Nach einer Kopie des korrigierten Konzeptes.)

Sire!

Je prends la liberté d'écrire à Votre Majesté une seconde lettre dans la grave et mélancolique affaire de Neuchâtel, au moment de mon retour d'un long et fatigant voyage en Poméranie et en Prusse. Je viens de relire ma lettre officielle à Votre Majesté, datée de Heilsberg en Varmie, et la trouve froide et manquant de ce langage chaleureux que mon coeur, que ma confiance en Votre Majesté me dictent et qui n'est jamais sans effet sur les âmes nobles et généreuses. Sire, le moment est venu où il dépend de Votre Majesté de faire l'acquisition d'un ami dévoué, sûr et à toute épreuve. J'aimerais ajouter ce sentiment à celui d'un admirateur sincère des grandes qualités qui ont rendu à l'Europe la sécurité et la paix. Cette admiration Vous est acquise depuis les premiers jours de Votre règne. Sire! je Vous demande deux choses. — D'abord et avant tout — puisqu'il y a danger en demeure — la liberté des malheureux prisonniers des 3 et 4 Septembre.

⁵⁾ Darunter: M., was heißen soll: gesehen von Manteuffel

Je sais que la Confédération Suisse ne saurait refuser cette demande à Votre Majesté, si Vous la lui faites avec cette énergie qui lui prouvera que Vous y attachez un grand prix. Les braves et loyaux Neuchâtelois dont il s'agit, n'ont jamais reconnu le Gouvernement révolutionnaire et ne lui ont jamais prêté serment — ils avaient foi dans le protocole des grandes Puissances, signé à Londres le 24 Mai 1852. Je ne demande donc pas, ce qui s'entend de soi-même, savoir : un traitement humain pour ces modèles de loyauté et de fidélité à leurs serments. Je Vous demande pour eux leur délivrance et la permission de chercher un refuge dans mes états allemands, — jusqu'à ce que Votre Majesté et les autres grandes Puissances signataires du dit protocole aient décidé en commun avec le Prince de Neuchâtel du sort de ce respectable et bien aimé pays. Ces gens n'ont en vérité qu'un seul tort réel, celui d'avoir perdu patience après 9 ans d'une vaine attente sous un gouvernement impie. —

Ma seconde prière à Votre Majesté est celle : qu'il Vous plaise de profiter de la prochaine réunion des conférences de Paris pour vider promptement cette malheureuse et émouvante affaire de Neuchâtel sur les bases du protocole de Londres. Si contre toute attente, la Suisse refusait d'obtempérer à nos décisions, ou bien si elle continuait à ignorer le Roi de Prusse et à me jeter à la tête ses impertinences républicaines (auxquelles il n'y a que Votre Majesté qui, jusqu'à présent, ait su répondre dignement) je me verrais forcé de recourir aux armes et de n'attendre que d'elles l'entier et parfait rétablissement de mes droits sur Neuchâtel, que les Rois de Prusse tiennent autant de leur naissance que de l'élection du peuple. Si au contraire les grandes Puissances veulent enfin entrer en négociations avec moi, je saurai aller dans mon amour de la paix aussi loin que l'honneur de ma dynastie, ma position dans le monde et les liens sacrés qui m'attachent à la Principauté me le permettront. Je n'ignore pas Sire ! que dans le cas extrême d'une rupture avec la Suisse, il se pourrait bien, que Votre Majesté, se mettant du côté Suisse, me fît lâcher prise en pleine victoire. Mais — vrai — je ne le crains pas. L'Empereur Napoléon saura le mieux de tous les Souverains sur cette terre décider entre les deux questions — pour qui ? et contre qui ?

Sire, en finissant ces lignes que j'écris le coeur tout en sang et les larmes aux yeux, Vous me permettrez de Vous dire un fait positif et avéré : l'immense majorité de ceux que le tocsin avait réunis le 3 de ce mois dans le Jura Neuchâtelois ont d'abord demandé, si l'appel aux armes émanait du Roi ? — A la réponse négative ils ont abandonné les couleurs du Roi, par

obéissance envers le Roi. — Depuis 9 ans j'avais déconseillé, depuis les conférences de Londres j'avais défendu toute levée de bouclier pour ma cause.

Que Votre Majesté veuille recevoir les sentiments de parfaite considération, de haute estime et j'ajoute (contrairement aux règles de l'étiquette épistolaire) d'ardent espoir avec lesquelles [sic] je suis

Sire

de Votre Majesté
le bon frère

(signé) Frédéric Guillaume R.

III.

Napoleon III. an Friedrich Wilhelm IV.

Biarritz, 24. September 1856.

(Königliches Haus-Archiv Charlottenburg. Eigenhändig.)

Sire

La lettre particulière que m'a écrite votre Majesté, m'a vivement touché. Vous exprimez avec tant d'éloquence le sentiment de la dignité blessée, des droits violés, de la sollicitude pour les victimes de votre cause, que ce langage chaleureux va droit au coeur. Il ne pouvait donc me trouver insensible. L'appel fait à mes sentiments, la confiance que vous me témoignez m'honorent et m'inspirent le désir d'y répondre comme ils le méritent.

Je n'avais pas attendu la seconde lettre de Votre Majesté pour donner à mon ministre en Suisse les instructions les plus formelles, afin qu'il use de toute son influence en faveur des malheureux prisonniers du 3 et 4 Septembre. Aujourd'hui je vais faire demander avec insistance leur liberté en faisant comprendre au gouvernement Suisse tout l'intérêt qu'il a à satisfaire au désir de Votre Majesté et en lui montrant tout le danger d'un refus. Si comme je le présume les conférences ont de nouveau lieu à Paris je verrai avec plaisir que la question de Neufchatel y soit traitée de la manière la plus équitable. Non seulement le désir d'être agréable à Votre Majesté mais encore l'opportunité de faire disparaître un élément de discorde pour l'Europe me portent à accélérer, autant qu'il dépendra de moi, une prompt solution. Je suis donc prêt à faire les deux choses que me demande Votre Majesté!

Quant à la question éventuelle, j'espère que l'entrevue armée ne se réalisera pas; car Votre Majesté ne voudra pas élever un conflit dont les conséquences pouvaient être graves,

pour un motif qui malgré son importance ne menace en rien les grands intérêts de la Prusse. Cette extrémité d'ailleurs, je ne puis vous le cacher, me placerait dans une position pénible, car comme souverain de la France je ne pourrais voir sans inquiétude la Prusse en guerre avec la confédération helvétique dont la neutralité protège une grande partie de nos frontières. L'intérêt de Votre Majesté comme celui des grandes puissances exige donc que la position de Neuchâtel soit promptement et nettement déterminée. Je viens de dire toute ma pensée, elle se résume en ces mots: je ferai dans le sens que vous désirez tout ce qui sera compatible avec les devoirs de ma position et les intérêts de mon pays.

Que Votre Majesté veuille bien recevoir les sentimens de parfaite considération et de haute estime avec lesquels je suis

De Votre Majesté

le bon frère
Napoléon.

IV.

Schreiben Napoleons III. an Friedrich Wilhelm IV.

Paris, 3. Dezember 1856.

(Königliches Haus-Archiv Charlottenburg. Eigenhändig.)

Monsieur mon frère.

Je viens remercier Votre Majesté de son aimable envoi. J'ai reçu avec une vive satisfaction les magnifiques chevaux que vous avez bien voulu m'envoyer, car ils sont une preuve des sentimens d'amitié que Votre Majesté me porte. Lorsque votre lettre, Sire, m'est parvenue⁶⁾ j'allais écrire à Votre Majesté pour lui dire que tous mes efforts auprès du gouvernement helvétique avaient échoué. Je n'avais rien épargné pour remplir la mission que je m'étais imposée d'après le désir de Votre Majesté, mais prières, conseils, menaces mêmes rien n'a pu changer la détermination du conseil fédéral et je suis un peu mortifié de voir que mon langage ait eu si peu de poids à Berne; aussi Votre Majesté peut être persuadée que je ne mettrai aucun obstacle aux justes démarches qu'elle croira devoir faire, pour amener un résultat conforme à sa dignité et à ses intérêts. S'il m'est permis d'avoir un avis je crois que la conférence qui va se réunir à Paris pourrait examiner la question, formuler une décision qui serait ensuite exécuté d'un commun accord. Quoique jusqu'à présent je n'aie pas pu satisfaire complètement à vos désirs j'espère néanmoins

⁶⁾ Dieser Brief ist nicht bekannt, s. o. S. 3.

que Votre Majesté verra dans la conduite que j'ai tenue la preuve de mon désir de lui être agréable et de répondre dignement à la confiance qu'Elle m'a témoignée. Je saisis cette nouvelle occasion de témoigner à Votre Majesté l'assurance de la haute estime et de la sincère et inaltérable amitié avec lesquels je suis

Monsieur mon frère

de Votre Majesté
le bon frère
Napoléon.

Aux Tuileries, le 3 Déc. 1856.

V.

Friedrich Wilhelm IV. an Napoleon III.

Charlottenburg, 11. Dezember 1856.

(Geh. Staats-Archiv Berlin. Abschrift nach dem vierten der im Geh. St.-A. beruhenden Konzepte. Das erste von der Hand des vortragenden Rates im Ministerium des Auswärtigen, Wirkl. Geh. Legationsrates Balan, 2—4 von Schreiberhand, 3 und 4 übereinstimmend.)

Monsieur mon Frère.

A peine ai-je remercié Votre Majesté de l'envoi de Son Ordre de la Légion d'honneur et déjà la lettre du 3, par laquelle Vous avez bien voulu, Sire, me rassurer sur l'accueil de l'attelage lithuano-prussien est la cause que je Vous adresse de nouveau quelques lignes, que toutefois je préfère ne pas tracer de ma main, afin d'épargner à Votre Majesté l'aspect trop souvent répété de ma calligraphie problématique. C'est que j'éprouve le besoin, Sire, de Vous dire une fois de plus et du fond de mon coeur, que l'obstination avec laquelle la Suisse a refusé de suivre Vos conseils, est loin d'avoir pu diminuer ma profonde gratitude pour tout ce que Votre Majesté a fait dans l'intérêt des prisonniers de Neuchâtel et dans celui d'une solution pacifique de la question définitive. Sous ce dernier rapport Votre Majesté — et Elle seule — connaît mes vues; Elle sait jusqu'à quel point je pourrais faire acte, je ne dirai pas de conciliation, mais d'abnégation, si le point indispensable de l'élargissement préalable et sans condition des prisonniers est résolu d'une manière conforme à mes droits et à ma dignité. Je pourrais alors, si les Puissances croient devoir me le demander dans l'intérêt de la paix générale, me décider à faire le sacrifice de la souveraineté sur le pays de Neuchâtel avec certaines réserves en partie personnelles à ma Maison, mais avant tout exigées par l'intérêt du pays. — Les

premières consistent dans la conservation à perpétuité du titre de Prince de Neuchâtel et des domaines et propriétés que je possède comme tel, c. a d. comme chef de ma famille. Les secondes auront pour objet l'avenir des quatre bourgeoisies et des institutions qui s'y rattachent ainsi que d'autres fondations de pieuse bienfaisance etc., qu'il importe de mettre à l'abri des velléités révolutionnaires.

Voici, Sire, l'étoffe que je confie à Votre Majesté — mais non pas à la Suisse — pour en confectionner cette toge dont on pourra dire: „cedant arma togae“. En attendant je suis heureux de voir dans Votre lettre, Sire, la confirmation qu'après toute la modération que j'ai montrée et après toute l'opinâtreté dont la Suisse nous a payés de retour, Votre Majesté ne mettra aucun obstacle aux justes démarches, auxquelles j'ai été poussé en quelque sorte malgré moi et qui naturellement doivent porter un caractère très sérieux. Cette conviction de l'appui moral de Votre Majesté est d'une haute valeur pour moi. Mais tout en augmentant ma confiance dans l'efficacité des mesures que se prépare, elle ne me rendra pas inaccessible à des propositions acceptables, que les Puissances signataires du protocole de Londres, réunies en Conférence, pourraient me faire. A ce sujet encore je m'en remets de préférence aux lumières et à l'équité de Votre Majesté, et pour ma part, je consentirais volontiers à ce que Vous preniez jusqu'à la solution définitive de la question, la Principauté pour ainsi dire en dépôt, soit à titre de voisin et de dépositaire direct de ma part, soit comme mandataire des autres Puissances.

Je demande pardon à Votre Majesté de l'abandon qui a donné à cette lettre plus d'étendue que je ne le voudrais, et je profite avec empressement de cette nouvelle occasion pour Vous réitérer, Sire, l'assurance de ma haute estime et de l'invariable amitié avec lesquelles je suis

Monsieur mon Frère

de Votre Majesté
le bon frère.

VI.

Napoleon III. an Friedrich Wilhelm IV.

Paris, 3. Januar 1857.

(Königliches Haus-Archiv Charlottenburg. Eigenhändig.)

Monsieur mon frère.

Je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Majesté que l'affaire de Neuchatel touche à une solution définitive et pacifique.

Je viens de recevoir un envoyé de Berne le D. Kern que j'avais connu autrefois et qui m'a assuré que l'assemblée fédérale allait mettre les prisonniers en liberté sans conditions et en se basant sur une nouvelle note de mon gouvernement parfaitement semblable à celle qu'on avait refusé il y [a] quelques semaines.

La dignité de Votre Majesté se trouve donc sauvegardée et elle n'aura plus qu'à donner suite aux projets de conciliation dont elle m'a fait part et qui sont si dignes de son coeur.

Je renouvelle à Votre Majesté les sentiments de haute estime et de sincère amitié

avec lesquels je suis

de Votre Majesté
le bon frère
Napoléon.

Palais des Tuileries, le 3 Janvier 1857.

VII.

Friedrich Wilhelm IV. an Napoleon III.

Potsdam, 6. Januar 1857.

(Geheimes Staats-Archiv Berlin. Nach dem zweiten Konzept, das erste von der Hand Balans.)

Monsieur mon Frère.

J'ai à remercier Votre Majesté du fond de mon coeur de deux bonnes lettres, qu'Elle a bien voulu m'écrire. J'espère que Votre Majesté aura trouvé la meilleure réponse à la première de ces lettres du . . . Décembre,⁷⁾ dans le fait même de la remise de la mobilisation éventuelle de mon armée jusqu'au 15 d. m. C'est surtout pour être agréable à Votre Majesté, que je me suis décidé à ce délai, peu conforme, comme Vous le pensez bien, Sire, à l'impatience de mes soldats. La seconde lettre du 3, que j'ai reçue hier, m'annonce la perspective d'une solution définitive et pacifique de l'affaire de Neuchâtel. J'accepte l'augure avec une reconnaissance inexprimable et j'espère que le Dr. Kern a bien pressenti les véritables dispositions de l'assemblée fédérale, en assurant Votre Majesté, qu'elle allait mettre les prisonniers en liberté sans condition. Votre Majesté voudra bien être persuadée, que j'éprouverai une satisfaction particulière à devoir ce résultat à l'efficacité de Ses efforts réitérés. La procédure contre les prisonniers une fois abolie, et la pleine liberté leur étant rendue avant le 15 d. m., rien n'empêchera, je pense, le commencement

⁷⁾ Ein anderer Brief Napoleons III. an Friedrich Wilhelm IV. als der vom 3. Dezember ist nicht vorhanden.

des négociations sur l'avenir de ma malheureuse Principauté. A ce sujet encore Votre Majesté est le dépositaire de mes pensées. Elle sait à quels sacrifices je pourrais me décider, si les Puissances croyaient devoir me les demander. Je dois donc attacher un prix particulier à voir s'ouvrir la future conférence sous les auspices bienveillants et impartiaux de Votre Majesté, et je mets entre Ses mains — si par un motif quelconque Elle croyait devoir renoncer à l'idée d'établir le siège des négociations à Paris — le choix de toute autre ville, que Lui semblerait convenable. Veuillez, Sire, croire à la sincérité de ma reconnaissance pour tout ce que Vous avez fait et que Vous serez encore dans le cas de faire dans l'intérêt d'une bonne et honorable solution de la question de Neuchâtel, et recevez la nouvelle assurance de la haute estime et de l'amitié inaltérable et toute particulière, avec lesquelles je suis,

Monsieur mon Frère
de Votre Majesté
le bon frère.

VIII.

Friedrich Wilhelm IV. an Napoleon III.

Berlin, 1. März 1857.

(Geheimes Staats-Archiv Berlin. Nach dem zweiten Konzept, das erste von Balans Hand.)

A peine les inévitables distractions du carnaval sont-elles finies, que j'ai de nouveau recours à la plume, Sire, pour satisfaire au désir d'exprimer à V. Majesté combien j'apprécie les efforts, qu'Elle ne cesse de faire auprès de la Confédération Helvétique pour remédier aux procédés déplacés et peu loyaux, qui, de la part des autorités Neuchâteloises, ont accompagné la mise en liberté des prisonniers Royalistes, et l'éloignement des prévenus du territoire Suisse. — Plus je suis reconnaissant à V. M. pour la continuation de Ses bons offices et plus j'ai appris avec une véritable satisfaction que c'est à Paris que pourront s'ouvrir prochainement les conférences pour le règlement définitif de la question de Neuchâtel. J'ai la conscience de m'occuper nuit et jour de cette grave et malencontreuse affaire et de rester invariablement fidèle à tout ce que dans l'abandon d'une confiance profonde, j'ai écrit à V. M. sur mes résolutions éventuelles. J'attends donc avec calme les ouvertures que les autres plénipotentiaires feront au mien. J'aurais été prêt, comme du reste je le suis encore, à recevoir soit directement par quelque agent Suisse, soit par l'entremise tout-à-fait confidentielle de Votre Cabinet, des

communications détaillées, destinées à rapprocher les points de vue divergents et à préparer les mesures les plus propres à sauvegarder les intérêts du pays de Neuchâtel. Il est évident que de pareilles communications auraient pu m'être faites, indépendamment du rétablissement de mes rapports officiels avec la Confédération, rétablissement qui — je suis sûr que V. M. partage cette manière de voir — ne pourra s'opérer convenablement qu'après l'arrangement de toute l'affaire. Mais malgré le silence qu'à ce sujet on a observé vis-à-vis de moi, j'ai utilisé cet intervalle, pour m'éclairer de mon côté davantage encore sur les institutions et les besoins de la principauté. Ce travail qui continue et avance, servira efficacement à hâter et à faciliter en son temps mes résolutions. Je prie donc V. M. d'être bien intimement persuadée que malgré la grandeur des sacrifices qui m'attendent et qui, je Vous l'avoue, Sire, me serrent le coeur — je saurai répondre à la confiance que l'Europe en général, et que V. M. spécialement mettra en moi, en croyant devoir m'engager à ne plus maintenir le terrain du protocole de Londres, où officiellement je suis placé encore, mais à renoncer, sous les réserves exigées par ma dignité et les intérêts du pays, l'exercice des droits que ce protocole, écho et interprète des traités Européens, reconnaît et consacre.

Veuillez agréer, Sire, en cette occasion encore, la nouvelle assurance de la haute et particulière estime ainsi que de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis

Monsieur mon Frère
de V. M.
le bon frère.

IX.

Napoleon III. an Friedrich Wilhelm IV.

Paris, 6. Mai 1857.

(Haus-Archiv Charlottenburg. Eigenhändig.)

Monsieur mon frère.

Je tiens à ce que mon cousin le Prince Napoléon aille exprimer à Votre Majesté les sentimens qui m'animent à son égard et puisse causer avec Elle de toutes les éventualités qui peuvent se présenter dans la politique de nos pays. Dans ce moment je ne prévois rien de grave, et la plupart des questions irritantes semblent toucher à leur fin. Néanmoins je vois qu'il est toujours bon, lorsqu'on est ami, de se communiquer ses idées et de chercher à rester toujours dans de bonnes relations quand même les événemens politiques prendraient un aspect plus sérieux.

Mon cousin Vous dira que j'ai toujours cru que la grandeur et la prospérité de la Prusse pouvaient très bien s'allier avec les intérêts de la France et c'est pour cela que je me suis tant réjoui des rapports intimes qui s'étaient établis entre nous.

C'est par les mêmes raisons que j'espère que Votre Majesté voudra bien encore accepter les propositions de la conférence relatives à Neuchâtel; car il est bien important pour nous tous que cette question soit enterrée une bonne fois; car la dignité et les intérêts de Votre Majesté n'y auront rien perdu.

En invoquant la bonté de Votre Majesté pour mon cousin je vous prie de recevoir l'assurance des sentimens de haute estime et d'inviolable amitié avec lesquels je suis

de Votre Majesté
le bon frère
Napoléon.

X.

Friedrich Wilhelm IV. an Napoleon III.

Charlottenburg, Mai 1857.

(Geheimes Staats-Archiv Berlin. Nach dem Konzept in der zweiten Ausfertigung, die erste ist von Balan geschrieben. Zusatz von dritter Hand: „wahrscheinlich 13. Mai“.)

Monsieur mon frère,

Le Prince Napoléon m'a remis la lettre, que Votre Majesté a bien voulu lui confier pour moi. Permettez-moi d'abord, Sire, de Vous exprimer tout le plaisir, que j'ai éprouvé à passer quelques jours avec Votre cousin. Nous avons causé avec abandon sur la situation politique de l'Europe et sur les éventualités, qui pourront se présenter. J'aime à croire que la franchise, que nous y avons mise, ne saurait que contribuer à faciliter l'entente que l'avenir pourrait réclamer entre nous dans l'intérêt de nos deux pays et de toute l'Europe.

Quant à l'affaire de Neuchâtel, je m'explique l'impatience avec laquelle Votre Majesté en attend la solution définitive. Je n'ai pas besoin de Vous assurer que si j'y ai mis quelques retards, j'en ai puisé les motifs dans un ordre d'idées que me dictait ma conscience. Mais je puis annoncer aujourd'hui à Votre Majesté — et Elle est le premier à qui je fasse cette communication — que non seulement j'accepterai le projet de traité de la conférence, mais que je renonce à toute somme à payer par la Suisse. Celle que j'avais demandée avait une signification qui exclut toute diminution. La Suisse me la refusé. Ce n'est bien certainement pas avec la Suisse que je marchanderai sur un million.

Le Comte de Hatzfeldt ne tardera pas à être muni d'instructions dans ce sens. En attendant je prie Votre Majesté de vouloir bien considérer cette communication comme exclusivement destinée pour Elle et de recevoir la nouvelle assurance de ma haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis, Sire,

de Votre Majesté
le bon frère.

XI.

Napoleon III. an Friedrich Wilhelm IV.

Paris, 28. Mai 1857.

(Haus-Archiv Charlottenburg. Eigenhändig.)

Monsieur mon frère.

Au risque d'importuner Votre Majesté je tiens à lui écrire un mot pour lui exprimer mes sentimens de reconnaissance; d'abord pour l'accueil si flatteur qu'Elle a bien voulu faire à mon cousin le Prince Napoléon et ensuite pour la conclusion de l'affaire de Neuchatel. Votre Majesté m'écrivait il y a dix mois que si je faisais ce qu'elle me demandait je pourrais compter à jamais sur son amitié; j'ignore si mes efforts ont toujours réussi à mériter son approbation, mais quant à moi, Sire, il me reste des relations que nous avons eues ensemble la plus profonde estime pour le caractère si chevaleresque de Votre Majesté et la plus sincère amitié pour les preuves de confiance, de désintéressement et de grandeur d'âme qu'Elle n'a cessé de manifester dans tout le cours de la négociation.

Le Prince Napoléon a été bien touché de l'accueil qu'il a trouvé à Berlin et il est revenu enthousiaste de tout ce qu'il a vu de beau et de grand à la cour comme dans les rangs de l'armée.

Je renouvelle à Votre Majesté la nouvelle assurance de ma haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquels je suis Sire

de Votre Majesté
le bon frère
Napoléon.

XII.

Friedrich Wilhelm IV. an Napoleon III.

Sanssouci, 5. Juni 1857.

(Haus-Archiv Charlottenburg. Abschrift.)

Monsieur mon frère.

J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire le 28 Mai, et je ne tarde pas à Lui en offrir mes sincères re-

mercîments. Si le Prince Napoléon conserve de son court séjour parmi nous un souvenir agréable, je puis assurer Votre Majesté, que j'ai éprouvé de mon côté une véritable satisfaction à faire la connaissance du Cousin de Votre Majesté, et à mettre dans nos entretiens l'abandon et la franchise, dont le Prince, comme je suppose, Vous aura rendu compte, et à laquelle m'appelait ma confiance dans Votre Majesté et l'esprit à la fois clair et sérieux de Son Cousin.

Quant à l'affaire de Neuchâtel, je n'oublierai jamais la noble et efficace persévérance, avec laquelle Votre Majesté a plaidé la cause des prisonniers Royalistes et je ne Vous suis pas moins reconnaissant, Sire, de l'attitude qu'a prise Votre représentant dans les Conférences, qui viennent de régler cette malheureuse affaire. Si quelque chose peut diminuer et contre-balancer en quelque sorte la douloureuse impression que je ressens d'un dénouement si peu conforme aux intérêts monarchiques, ce sont les relations d'intimité et de confiance réciproque qui, à cette occasion, se sont établies entre nous, et que j'attache le plus grand prix à conserver et à augmenter encore, espérant que notre bonne entente et notre union seront appelées, un jour, à rendre à l'Europe des services signalés sous des conjonctures plus favorables à la consolidation des bases véritablement conservatrices de la société.

Agréez, Sire, la nouvelle assurance de ma haute estime et de l'inviolable amitié, avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère,

de Votre Majesté

le bon frère

(signé) Frédéric Guillaume.